FRANCE – Du maïs bio contaminé

Par

Publié le 25/04/2008, modifié le 27/02/2025

Suite à un contrôle de routine effectué par la Coopérative régionale d'agriculture biologique (Corab), la production d'un hectare de maïs bio situé dans une exploitation de Villiers en Plaine (79), destinée à être transformée en pop corn, a été isolée avant la mise en silo car contaminée par du maïs transgénique Mon810 à hauteur de 0,1%. L'analyse a été réalisée par le laboratoire agréé indépendant Abio C et trois contre-expertises ont confirmé cette contamination. Ainsi ces quatre tonnes ont été déclassées et réorientées vers la filière conventionnelle et en alimentation animale, ce qui représente un préjudice de 1800 euro pour l'agriculteur Christian Veillat et son fils Julien. Interrogé par Inf'OGM, le directeur de la coopérative, M. Rousseau, nous apprend que "depuis un an les conditions générales d'achat du client principal sur ce type de production, le réseau biocoop, sont drastiques : il faut que pour tous les produits bruts (ici du grain de maïs pour faire du pop corn), le taux de contamination soit en dessous du seuil de détectabilité soit 0,01%". Concernant le préjudice économique, le directeur nous précise qu'un "accord va être trouvé avec l'agriculteur". L'agriculteur a décidé de porter plainte devant le tribunal administratif de Poitiers, contre l'Etat. Et, logiquement, la Corab a décidé de se constituer partie civile ainsi que le Conseil Régional de Poitou-Charentes. M. Rousseau nous a ainsi exprimé ses craintes quant à l'avenir de la profession en maïs bio : "Nous avons décidé de communiquer sur cette contamination, non seulement parce que c'est notre premier cas, mais surtout pour prévenir. Les contaminations risquent d'augmenter de façon exponentielle. Aujourd'hui 0,1%, demain 0,9% et dans trois ans ? Nous ne voulons pas devenir comme l'Espagne où il est quasiment devenu impossible de faire du maïs bio, du fait des trop nombreuses contaminations". Le directeur nous a confié que d'autres coopératives en bio dans la région ont découvert des contaminations, parfois à des taux supérieurs à 0,1% mais, précise-t-il, elles n'ont pas souhaité communiqué dessus. Or, M. Rousseau estime qu'il faut attirer l'attention des responsables politiques et scientifiques sur ces contaminations, sur l'extrême difficulté de maintenir des filières étanches.
Quant à l'origine de la contamination ; la question reste ouverte. Pour le directeur, elle ne peut venir des semences puisque, nous a-t-il précisé au téléphone, les semences sont analysées avant semis, par le client et la coopérative. Par ailleurs, selon Serge Morin, vice-président de la région Poitou-Charentes, la parcelle contaminée étant située à plus de 25 km de la première parcelle OGM déclarée officiellement sur le registre du ministère de l'Agriculture, "soit la pollinisation se porte plus loin que 25 km et cela démontre un risque réel ou alors il y a dans ce secteur des agriculteurs qui ont développé des OGM sans les déclarer".
Georges Castiel, porte-parole du "collectif vigilance OGM Poitou-Charentes", conclut en soulignant que cette contamination, "un cas concret d'école", montre "les limites du projet de loi discuté à l'assemblée. Il y a impossibilité de faire coexister les deux filières". Le département des Deux Sèvres a abrité officiellement, en 2007, 64 ha de cultures de maïs GM, dans les seuls cantons de Melle, à 40 km au sud-est de la parcelle affectée, et de Mauzé-sur-le-Mignon, à 30 km au sud-

ouest.

Adresse de cet article : https://infogm.org/france-du-mais-bio-contamine/